

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PERCÉ**

RÈGLEMENT NUMÉRO 566-2021

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 544 300 \$
POUR LA RÉFECTION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DANS LA RUE À BONFILS**

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes
habiles à voter du secteur concerné
(état d'urgence sanitaire)**

Je, soussignée, Gemma Vibert, greffière de la Ville de Percé, certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 566-2021 est de cinq cent quatre-vingt-dix-sept (597);
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de soixante-et-onze (71);
- que le nombre de demandes reçues est de zéro.

Je déclare que le règlement numéro 566-2021 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Percé, ce 7 mai 2021.

**Gemma Vibert,
Greffière**